

PRÉSIDENTENCE

Direction Juridique
et d'Administration
Générale

Service du
Secrétariat de
l'Assemblée et de la
Coordination
Administrative

Bureau du
Secrétariat de
l'Assemblée

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa
Cedex

Téléphone :
20 30 50

Courriel :
dja.contact@province-
sud.nc

affaire suivie par
Indri SURATNO

N° 33874-2018/3-ISP
/DJA

ANNÉE 2018
7ème séance

COMPTE RENDU SOMMAIRE OFFICIEL
de la séance de l'assemblée de la province Sud
du vendredi 7 décembre 2018.

Le **vendredi 7 décembre 2018 à 9 heures**, l'assemblée de la province Sud s'est réunie dans la salle des délibérations de l'hôtel de province, conformément à l'article 162 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 *relative à la Nouvelle-Calédonie*, sous la présidence de monsieur Philippe Michel.

Présents :

Mme Eliane Atiti, Mme Sonia Backès, Mme Isabelle Champmoreau, Mme Gyslène Dambreville, Mme Pascale Doniguian, M. Philippe Dunoyer, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Philippe Michel, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

Absents donnant procuration :

M. Gil Brial donne procuration à Mme Isabelle Champmoreau ;
M. Philippe Gomès donne procuration à M. Philippe Dunoyer ;
Mme Monique Jandot donne procuration à Mme Corine Voisin ;
M. Yoann Lecourieux donne procuration à M. Thierry Santa ;
M. Jean-Baptiste Marchand donne procuration à Mme Gyslène Dambreville ;
M. Louis Mapou donne procuration à Mme Ithupane Tiéoué ;
M. Harold Martin donne procuration à Mme Sonia Backès ;
Mme Monique Millet donne procuration à Mme Nicole Robineau ;
M. Sylvain Pabouty donne procuration à M. Aloisio Sako ;
Mme Sutita Sio-Lagadec donne procuration à M. Dominique Mole.

Absents :

Mme Nicole Andréa-Song, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, Mme Marie-Pierre Goyetche, Mme Prisca Holero, M. Roch Wamytan et M. Gaël Yanno.

Soit 23 membres présents, 10 membres représentés et 7 membres absents.

Le bureau de l'assemblée de la province Sud était représenté par :

M. Philippe Michel, président de l'assemblée de la province Sud ;
Mme Martine Lagneau, première vice-présidente de l'assemblée de la province Sud ;
M. Dominique Mole, troisième vice-président de l'assemblée de la province Sud.

L'Etat était représenté par :

M. Denis Bruel, commissaire délégué de la République en province Sud.

L'administration était représentée par :

M. Didier Arsapin, directeur des finances (DFI) ;
M. Jacques Beaujeu, directeur adjoint du développement rural (DDR) ;
Mme Marie Benzaglou, directrice du logement (DL) ;

M. Christophe Bergery, secrétaire général adjoint en charge de l'éducation, de la jeunesse et de la vie sociale (SGA-EJVS) ;
M. Jean-Pierre Breymand, directeur adjoint de l'équipement de la province Sud (DEPS) ;
Mme Séverine Binet, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (SSACA/DJA) ;
M. Alexandre Brianchon, directeur juridique et d'administration générale (DJA) ;
M. Jean-Philippe Dinh, gestionnaire rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DJA) ;
M. Jean-Baptiste Friat, directeur de la culture (DC) ;
M. Vincent Gislard, inspecteur général de la province Sud (IGPS) ;
M. Bertille Jouan-Ligne, directrice de l'équipement de la province Sud (DEPS) ;
M. Roger Kerjouan, secrétaire général de la province Sud (SGPS) ;
Mme Karine Lambert, directrice de l'environnement (DENV) ;
M. Philippe Le Poul, directeur de la jeunesse et des sports (DJS) ;
M. Denis Loche, directeur du système d'information (DSI) ;
Mme Cinthia Morizot, directrice adjointe de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE) ;
Mme Mireille Munkel, secrétaire générale adjointe en charge de l'aménagement du territoire (SGA-AT) ;
M. Michel Oedi, chef du service des affaires budgétaires (SAB/DFI) ;
Mme Maud Peirano, directrice du foncier et de l'aménagement (DFA) ;
Mme Ericka Pangrani, directrice adjointe de l'enseignement (DES) ;
Mme Indri Suratno, gestionnaire rédacteur au sein du bureau du secrétariat de l'assemblée (SSACA/DJA) ;
M. Tangi Tassel, responsable de la cellule de gestion (C2G) ;
M. Charles Vakié, secrétaire général adjoint en charge du développement durable (SGA-DD) ;
M. François Waia, directeur provincial de l'action sanitaire et sociale (DPASS).

Projets de texte inscrits à l'ordre du jour

- **rapport n° 32899-2018/1-ACTS** : projet de délibération relative au budget de l'exercice 2019

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Nicole Andréa-Song, Mme Eliane Atiti, Mme Sonia Backès, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, Mme Gyslène Dambreville, Mme Pascale Doniguian, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Prisca Holero, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, M. Yoann Lecourieux, Mme Martine Lagneau, M. Louis Mapou, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Harold Martin, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Sylvain Pabouty, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Roch Wamytan.

M. Louis Mapou est arrivé en cours de séance, après l'ouverture du quorum. De ce fait, la procuration qu'il avait donnée à Mme Ithupane Tiéoué n'est plus valide.

M. Philippe Blaise et Mme Prisca Holero sont arrivés en cours de séance, de ce fait, les procurations de Mme Nicole Andréa-Song et de M. Roch Wamytan qu'ils détenaient respectivement sont valides.

La procuration de M. Grégoire Bernut à M. Silipeleto Muliakaaka a été transmise après l'ouverture du quorum.

Soit 38 membres présents ou représentés.

L'économie générale du budget primitif pour l'exercice 2019

En recettes, l'économie générale du budget primitif va porter sur une enveloppe financière de **55.97 milliards XPF**, en croissance de 1.8% (1,01 milliard XPF) par rapport à celle de 2018.

Balance générale des ressources du BP 2019

RECETTES	BP 2019	BP 2018	Var. de BP à BP	
Total	55 965 358 162	54 950 126 440	1 015 231 722	1,8%
Fiscalité de répartition	31 782 888 000	29 970 130 000	1 812 758 000	6,0%
Fiscalité additionnelle	7 741 000 000	8 005 000 000	-264 000 000	-3,3%
Dotations Etat	8 753 384 503	8 167 179 397	586 205 106	7,2%
Dotations spécifiques NC	2 379 144 964	2 415 533 800	-36 388 836	-1,5%
Recettes des services	1 156 980 000	787 623 600	369 356 400	46,9%
Recouvrements divers	1 251 960 695	1 204 659 643	47 301 052	3,9%
Emprunt	2 900 000 000	4 400 000 000	-1 500 000 000	-34,1%
↳				
section d'investissement	8 513 172 183	9 065 846 734	-552 674 551	-6,1%
section de fonctionnement	47 452 185 979	45 884 279 706	1 567 906 273	3,4%

Hors emprunt, les ressources provinciales, estimées à 53.06 milliards XPF, évoluent de 5%, soit 2.5 milliards XPF.

La fiscalité de répartition et additionnelle constituent 74% de ces ressources provinciales avec une enveloppe estimée à 39.52 milliards XPF. Les dotations globales de fonctionnement et d'équipement en provenance de la Nouvelle-Calédonie affichent une croissance de 6% de BP à BP. La fiscalité additionnelle, comme abordé précédemment, est en réduction de 3.3% au regard des rendements estimés pour ce prochain exercice.

Au-delà, les autres postes de ressources, qui représentent une enveloppe de 13,54 milliards XPF, affichent une croissance de 7,7% (966 millions XPF) qui prend en compte notamment :

- une part plus importante de financement attendue de l'Etat au titre du contrat de développement 17-21 (+ 652 millions XPF) ;
- l'optimisation de la gestion de patrimoine de la collectivité (+ 254 millions XPF au titre des cessions de terrains, biens immobiliers et mobiliers) ;
- l'inscription en mesures nouvelles de la redevance sur les dépôts de déchet inertes (40 millions XPF) ;
- les restitutions de fonds logés à la BCI sur le secteur de l'habitat social (+80 millions XPF).

Pour ce nouveau budget, le plan de financement comprend :

- **pour 57%, les dotations légales** en provenance de la Nouvelle-Calédonie issues de la fiscalité de répartition (31,78 milliards XPF) ;
- **pour 14%, les ressources issues de la fiscalité additionnelle** (7,74 milliards XPF) comprenant le produit des centimes additionnels pour 6,4 milliards XPF et les taxes affectées pour 1,3 milliard XPF ;
- **pour 15,5%, les dotations Etat** (8,75 milliards XPF) avec notamment les dotations globales de fonctionnement et d'équipement des collèges (6,88 milliards XPF), les recettes sur contrat de développement 2017-2021 (1,81 milliard XPF) et les contributions sur programmes spécifiques (68 millions XPF dont 32,6 millions XPF pour le programme d'économie d'énergie au sein les collèges) ;
- **pour solde, soit 8,5%, les recouvrements divers** avec notamment, les dotations spécifiques de la Nouvelle-Calédonie (2,38 milliards XPF), les recettes des services (1,16 milliards XPF), la part de la CAFAT sur les dépenses de santé (485 millions XPF), le remboursement des avances en compte-courant Promosud (180 millions XPF), les remboursements entrant dans le cadre de l'habitat social (160 millions XPF), l'opération ODI menée en partenariat avec les communes (100 millions XPF), les conventions menées

en partenariat avec l'ADEME (92 millions XPF), les intérêts versés par la STCPI (70 millions XPF), les dépôts et consignations (69 millions XPF).

- **pour 5%, la ressource d'emprunt** (2,9 milliards XPF). Le renforcement de notre capacité d'autofinancement au fonctionnement aura pour effet de réduire cette ressource externe.

En dépenses, le budget s'élève à **55.97 milliards XPF** et se décompose comme suit :

- **30,33 milliards XPF (54%)** consacrés aux programmes d'investissement et d'interventions ;
- **22,42 milliards XPF (40%)** destinés aux dépenses de fonctionnement courant, aux rémunérations et charges sociales ;
- **2,64 milliards XPF** au titre de l'annuité de la dette et du crédit de trésorerie, soit 4,5% du budget provincial;
- **585 millions XPF** pour des mouvements financiers soit 0,5% du budget provincial (*frais de gestion des centimes additionnels, annulations et admissions en non-valeur de titres de recettes, frais de contentieux, dommages et intérêts, fonds de provisions, remboursements des trop-perçus...*).

Balance générale des dépenses du BP 2019

DEPENSES	BP 2019	BP 2018	Var. de BP à BP	
Total	55 965 358 162	54 950 126 440	1 015 231 722	1,8%
INVESTISSEMENTS	9 658 565 458	9 178 846 734	479 718 724	5,2%
FONCTIONNEMENT	43 670 092 704	43 308 479 706	361 612 998	0,8%
Rémunérations et charges sociales	21 091 338 000	20 729 250 000	362 088 000	1,7%
Fonctionnement des services	1 327 521 200	1 360 259 800	-32 738 600	-2,4%
Interventions et subventions	20 666 733 504	20 610 091 591	56 641 913	0,3%
Mouvements financiers	584 500 000	608 878 315	-24 378 315	-4,0%
ANNUITE DE DETTE	2 636 700 000	2 462 800 000	173 900 000	7,1%
↘				
section d'investissement	11 755 565 458	11 065 846 734	689 718 724	6,2%
section de fonctionnement	44 209 792 704	43 884 279 706	325 512 998	0,7%

Le bouclage financier de ce budget primitif s'inscrit dans une hypothèse de retour à de meilleurs équilibres budgétaires à moyen-terme qui permettront de reconstituer les fonds de réserve de la collectivité et favoriser ainsi l'effort d'investissement.

→ Le cadrage du budget de fonctionnement

La progression des charges de fonctionnement doit avant tout s'adapter au besoin d'épargne⁽¹⁾ nécessaire pour répondre aux obligations juridiques (dotations aux amortissements et équilibre réel du budget) et financières (garantie d'une solvabilité financière sur le moyen et long terme).

⁽¹⁾ Rappel : recettes de fonctionnement – dépenses de gestion = épargne de gestion

Épargne de gestion – intérêts de l'annuité de dette = épargne brute

Épargne brute – capital de l'annuité de dette = épargne nette.

Le cadrage annuel proposé au fonctionnement prend en compte :

- une croissance des charges de personnel estimée à 1.5%, strictement limitée au GVT « glissement, vieillesse, technicité », à l'évolution impérative des charges sociales (services précaires et caisses de retraite) et aux ajustements du fichier des postes budgétaires (création de postes par redéploiement et gel de postes sur certains secteurs) ;
- la maîtrise du fonctionnement des services moyennant des économies sur la gestion générale des services associés à des gains de productivité. Le budget de fonctionnement des services constitue désormais un budget de reconduction ;
- le maintien des efforts sur le périmètre d'intervention de la province. En effet, une correction sensible a été opérée depuis 2018 pour remettre à plat le cadre général des interventions et des contributions provinciales. Cette révision intègre, notamment, le transfert de charge de

1.6 milliard XPF en lien avec le financement partiel, par l'Agence sanitaire et sociale, des centres hospitaliers relevant de la Nouvelle-Calédonie.

C'est donc à périmètre stable que la province entend poursuivre son programme d'interventions et de subventions pour ce prochain exercice.

Sur les secteurs prépondérants, il convient de souligner d'une part, la baisse de 2% sur le secteur santé-social portée par la maîtrise des dépenses d'aide médicale et d'autre part, la stabilité du budget consacré à l'enseignement.

Evolution du périmètre d'interventions et de subventions

C1 - Libellé	BP 2019	BP 2018	Var. BP	Tx.
INTERVENTIONS - HCD	16 191 961 948	16 019 553 734	172 408 214	1%
INTERVENTIONS - OPC	589 561 360	588 298 938	1 262 422	0%
SUBVENTIONS - HCD	3 885 210 196	4 002 238 919	-117 028 723	-3%
Total général	20 666 733 504	20 610 091 591	56 641 913	0%

FONCTION' - Libellé	BP 2019	BP 2018	Var. BP	Tx.
4-SANTE-SOCIAL	8 934 279 142	9 117 353 508	-183 074 366	-2,0%
2-ENSEIGNEMENT	4 017 537 120	4 002 658 291	14 878 829	0,4%
6-ECONOMIE EMPLOI & FORMAT ^o PROFESSIONNELLE	3 754 562 243	3 702 296 833	52 265 410	1,4%
8-TRANSPORTS ET COMMUNICATION	1 456 595 200	1 379 610 000	76 985 200	5,6%
3-CULTURE, JEUNESSE ET SPORTS, LOISIRS	1 138 687 500	997 447 251	141 240 249	14,2%
7-AMENAGEMENT, ENVIRONNEMENT	840 873 760	851 564 000	-10 690 240	-1,3%
0-ADMINISTRATION GENERALE	369 198 539	413 661 708	-44 463 169	-10,7%
1-SECURITE ET ORDRE PUBLIC	155 000 000	145 500 000	9 500 000	6,5%
Total général	20 666 733 504	20 610 091 591	56 641 913	0,3%

En 2019, l'effort de gestion intéresse principalement cette section du budget dont la croissance sera très maîtrisée à 0,8% (362 millions XPF pour un budget de 43,67 milliards XPF).

Ce cadrage budgétaire a été consenti moyennant des économies sensibles, principalement, :

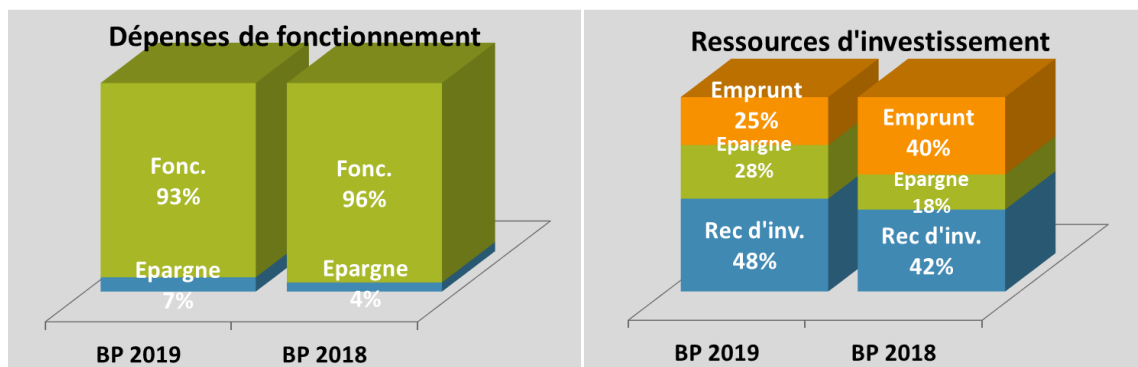
- sur l'aide médicale avec un budget en réduction de 4% par rapport au budget primitif 2018, soit -236 millions XPF, et de 17% par rapport au compte administratif 2017 (soit quasi 1,2 milliard XPF) ;
- sur les rémunérations et charges du personnel avec d'une part, la suppression définitive de 14 postes budgétaires déjà gelés en 2018, soit une économie estimée à 90 millions XPF, et d'autre part, la poursuite de la politique consistant à « geler » certains postes en fonction des départs, pour une économie attendue de 50 millions XPF ;
- sur le fonctionnement des services, en réduction globale de 33 millions XPF, avec notamment une démarche d'optimisation des moyens sur la gestion du patrimoine conduisant à une réduction des dépenses de l'ordre de 49 millions XPF.

C'est donc 1% d'économie de dépenses de fonctionnement (410 millions XPF) résumé en trois postes qui vont permettre d'atténuer la croissance des charges de cette section du budget.

→ Le niveau d'épargne et l'endettement provincial

Pour 2019, la collectivité consacre 3,5 milliards XPF à l'épargne ce qui porte le taux d'épargne brute à 7% (contre 4% en 2018).

Au-delà de répondre aux obligations juridiques et financières, l'estimation de ce niveau d'épargne permet de cadrer la ressource externe d'emprunt qui passe de 4,4 milliards XPF au BP 2018 à 2,9 milliards XPF au BP 2019.



En misant sur un retour à de meilleurs équilibres financiers, la province Sud entend poursuivre sa maîtrise de l'endettement. Et comme pour les années précédentes, il sera nécessaire d'étudier la soutenabilité des nouveaux emprunts.

Ainsi, à l'occasion du budget supplémentaire, avec l'intégration du fonds de roulement issu de la gestion 2018, il conviendra de confirmer le volume des emprunts à souscrire en 2019. A ce titre, pour maintenir son rythme d'investissement, la province table sur un recours à l'emprunt avoisinant les 2 à 2,5 milliards XPF.

→ L'effort d'investissement

La collectivité souhaite maintenir son effort d'investissement avec un budget d'investissements aux alentours de 10 à 11 milliards XPF.

Et comme rapporté lors du débat d'orientation budgétaire, une révision du plan pluriannuel d'investissement est systématiquement menée lors des projets budgétaires afin de mettre en phase les programmations annuelles avec la réelle capacité de financement de la collectivité.

L'ouverture des crédits d'investissements proposée à budget primitif est portée à 9,66 milliards XPF comprenant :

- 8,65 milliards XPF sur autorisation de programmes inscrites au plan pluriannuel d'investissement (PPI) ;
- 1,01 milliard XPF hors autorisations de programme.

Le plan pluriannuel, présenté en annexe du fascicule budgétaire, affiche un solde à financer au 1^{er} janvier 2019 à hauteur d'environ 47,2 milliards XPF dont 10,5 milliards au titre du PPI 2019. Les reports de crédits viendront compléter les inscriptions du budget primitif.

[Le programme de dépenses pour l'exercice 2019](#)

Concernant les programmes d'investissements, d'interventions et de subventions, les principaux postes de dépenses sont les suivants :

→ La santé, le logement et la solidarité sociale :

10,5 milliards XPF, soit 19% du budget provincial, seront consacrés au secteur de la santé et du social, comprenant :

- 5,8 milliards XPF pour l'aide médicale, en baisse de 236 millions XPF soit une diminution de -4% ;
- 2,7 milliards XPF pour les actions médico-sociales, dont 1,5 milliard XPF d'aides à domicile au titre du dispositif de minimum vieillesse et 383 millions XPF pour les aides aux enfants assistés ;
- 1,4 milliard XPF pour les dépenses relatives aux opérations d'habitat social ;
- 446 millions XPF pour les dépenses relatives à la santé publique.

→ **L'enseignement et la réussite éducative :**

5,2 milliards XPF, soit 9% du budget provincial, sont consacrés au secteur de l'enseignement et concernent :

- 1,4 milliard XPF au titre des conventions signées avec les établissements d'enseignement privé, afin de permettre aux enfants de la province scolarisés dans le privé de disposer de conditions de travail équivalentes à celles de leurs pairs inscrits dans les établissements publics ;
- 1,3 milliard XPF pour le programme de construction et d'équipement des collèges publics et leur fonctionnement, comprenant 374 millions XPF de dotation globale aux collèges, 283 millions XPF pour l'équipement et la maintenance du numérique, 120 millions XPF pour divers travaux de rénovation, 114 millions XPF pour l'installation de panneaux photovoltaïques ;
- 1,2 milliard XPF d'allocations d'enseignement, afin de poursuivre les efforts au bénéfice des familles les plus défavorisées ;
- 525 millions XPF pour la vie scolaire et éducative, dont 233 millions XPF pour l'opération de développement de l'internet à l'école (ODI), menée en partenariat avec les communes et 155 millions XPF pour l'accompagnement à la scolarité des élèves du primaire ;
- 491 millions XPF pour soutenir les élèves poursuivant des études supérieures. Sur cette somme, 175 millions XPF bénéficieront aux étudiants boursiers hors territoire et 67 millions XPF seront servis au titre du dispositif dédié aux grandes écoles ;
- 304 millions XPF au titre du fonctionnement et de l'équipement des internats.

→ **L'emploi et le développement économique :**

4,8 milliards XPF, soit 9% du budget provincial, sur les opérations suivantes :

- 1,670 milliard XPF pour les actions en faveur de l'emploi, de l'insertion et de la formation, dont 660 millions XPF pour le programme provincial d'insertion citoyen (PPIC), 631 millions XPF pour les actions d'insertion et les chantiers de jeunes et 181,5 millions XPF pour la formation ;
- 729 millions XPF pour le secteur du tourisme, dont 520 millions XPF au titre des efforts de promotion internationale de la destination Nouvelle-Calédonie ;
- 650 millions XPF pour le soutien à l'investissement au titre du Code des Aides pour le Soutien de l'Economie (CASE), incluant, pour 450 millions XPF, la mise en œuvre de la politique publique agricole provinciale (PPAP) ;
- 649 millions XPF pour le soutien aux secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture ;
- 448 millions XPF pour le domaine de Déva dont 288 millions XPF pour l'aménagement et 160 millions XPF pour la mise en valeur touristique et le développement économique du domaine, confié par convention, à la SEM Mwe Ara.

→ **L'amélioration des conditions de déplacement de nos administrés :**

3,5 milliards XPF, soit 6% du budget, avec, principalement, les opérations suivantes :

- 2,5 milliards XPF pour le réseau routier ;
- 740 millions XPF pour le transport public terrestre, dont 699 millions XPF au titre de notre participation aux réseaux de transport public de l'agglomération ;

- 126 millions XPF pour les infrastructures aériennes, dont 119 millions XPF de l'aéroport de l'île des Pins ;
- 69 millions XPF pour les infrastructures maritimes, dont 40 millions XPF au titre de la réhabilitation des wharfs provinciaux.

→ **Les services publics provinciaux :**

1,8 milliard XPF, soit 3% du budget provincial, avec des crédits destinés à l'équipement et au fonctionnement de l'administration. Se retrouvent sur ce programme :

- 247 millions XPF pour le renouvellement de l'équipement informatique,
- 160 millions XPF pour les frais de collecte des centimes additionnels,
- 158,1 millions XPF pour des travaux de réfection sur les bâtiments et logements administratifs,
- 130 millions XPF pour des études et travaux pour l'amélioration de la conception énergétique des bâtiments provinciaux,
- 110 millions XPF pour la poursuite du renouvellement du parc automobile,
- 91 millions XPF pour la gestion des dépôts et consignations dont 68 millions XPF au titre du code de l'environnement,
- 75 millions XPF pour les admissions en non-valeurs,
- 43,6 millions XPF pour le second versement de la prise de participation dans le capital de la Société Anonyme d'Economie Mixte Locale « Société de Télévision Radio » (STR), exploitant la chaîne de télévision « Calédonia » (ex « NCTV »).

→ **Les activités culturelles, sportives et de loisirs :**

1,7 milliard XPF, soit 3% du budget, sur les principaux postes suivants :

- 508 millions XPF pour les actions en faveur de la jeunesse, dont 283 millions XPF pour le soutien aux associations, 99 millions XPF pour les opérations du contrat d'agglomération et 70 millions XPF pour le centre d'accueil permanent (CAP) de Poé ;
- 436 millions XPF pour la culture, dont 166 millions XPF pour le soutien aux associations et organismes à vocation culturelle, 100 millions XPF pour le fonctionnement de la chaîne de télévision « Calédonia », 60 millions XPF pour la restructuration de la FOL et 40 millions XPF pour les aides à la production audiovisuelle et cinématographique ;
- 417 millions XPF pour le patrimoine avec 141 millions XPF pour la fin de la restauration des vestiges du bagne à l'île des pins et la réalisation de bâtiments d'accueil des croisiéristes, 44 millions XPF au titre du soutien aux associations, 74 millions XPF pour le château Hagen dont 30,7 millions pour la réfection du mur de soutènement et la construction d'un atelier, d'une guérite et d'une zone d'accueil à l'entrée du domaine, 40 millions XPF pour des actions de sauvegarde, de restauration et de protection de patrimoine et 40 millions XPF pour la restauration des bâtiments à N'Du, Prony et Néméara notamment ;
- 311 millions XPF pour les sports, dont 141 millions XPF pour le soutien aux associations, 41 millions XPF pour l'entretien des sentiers de randonnée, 35 millions XPF pour le golf de Tina et 27 millions XPF pour le centre des activités nautiques (CAN).

→ **L'aménagement et l'environnement :**

1,6 milliard XPF, soit 3% du budget provincial, avec une enveloppe dont les principaux postes sont :

- 868 millions XPF pour les actions en faveur de l'environnement, dont 234 millions XPF pour le soutien aux organismes publics et privés (SMGF, SIVM et associations), 107 millions XPF pour la gestion des aires protégées aménagées et 102 millions XPF pour le parc de la rivière Bleue ;
- 300 millions XPF de subvention d'équilibre en faveur de la SECAL au titre de la ZAC de Dumbéa-sur-Mer et PANDA ;
- 211 millions XPF pour le développement forestier dont 170 millions XPF de subvention à la SEM Sud Forêt ;
- 116 millions XPF pour l'urbanisme dont 100 millions XPF pour la gestion des déchets inertes (centre de Koutio-Koueta) ;
- 107 millions XPF pour l'aménagement rural dont 57 millions XPF pour la gestion de la ressource en eau ;

→ **Le développement du territoire de la province Sud :**

1,5 milliard XPF, soit 3% du budget provincial pour permettre la poursuite de l'aide aux programmes d'équipement des communes, dont 184 millions XPF pour les programmes d'urbanismes et d'aménagements, 174 millions XPF pour les programmes de gestion des déchets, 167 millions XPF pour les programmes d'adduction d'eau potable et 103 millions XPF pour les infrastructures et le transport terrestre.

→ **Les actions en faveur de la qualité de vie et la tranquillité publique :**

155 millions XPF de crédits de paiement sont proposés pour 2019. Cette enveloppe est essentiellement consacrée aux aides versées aux communes de l'agglomération pour leurs missions de protection, de surveillance et de veille éducative.

* * *

Au-delà, les propositions vont intéresser le fonctionnement de la collectivité et le remboursement de la dette.

Telles sont résumées, les principales orientations du projet de budget primitif que j'ai l'honneur de vous soumettre.

* * *

2. Explications de votes

Les explications de vote de M. Thierry Santa, pour le groupe Le Rassemblement – Les Républicains, de M. Philippe Dunoyer, pour le groupe Calédonie Ensemble, et de M. Aloisio Sako, pour le groupe du Front Indépendantiste et Progressiste, sont annexées au présent compte-rendu.

Pour le groupe des Républicains Calédoniens, Mme Backès a indiqué que le budget primitif 2019 ne prend pas en compte la situation économique actuelle dégradée, qui devrait montrer à la collectivité la nécessité d'accompagner les entreprises en difficulté. Malgré cela, il semble qu'aucune démarche pro active n'est engagée pour accompagner le monde économique. En outre, elle a précisé que le groupe les Républicains Calédoniens conteste le fait de ne pas

octroyer de subvention à Radio Rythme Bleu (RRB), ce qui engendre une situation financière difficile pour cette structure. Pour ces raisons, le groupe les Républicains Calédoniens vote contre ce projet de délibération.

3. Résultat des votes

Projet de délibération adopté à la majorité avec 22 voix pour, 16 contre.

Ont voté pour :

Calédonie ensemble (CE) : Mme Eliane Atiti, Mme Gyslène Dambreville, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Francoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Mole, Mme Nicole Robineau, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec et Mme Corine Voisin.

Front Indépendantiste et Progressiste (FIP) : Mme Prisca Holero, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

Ont voté contre :

Les Républicains Calédoniens (RC) : Mme Nicole Andréa-Song, Mme Sonia Backès, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, Mme Isabelle Lafleur, M. Harold Martin, M. Silipeleto Muliakaaka et M. Alesio Saliga.

Le Rassemblement - Les Républicains (LR) : Mme Pascale Doniguian, M. Yoann Lecourieux, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Thierry Santa, M. Eugene Ukeiwé et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

Mouvement Populaire Calédonien (MPC) : M. Gil Brial et Mme Isabelle Champmoreau

- **rapport n° 34181-2018/1-ACTS** : projet de délibération approuvant la participation de la province Sud au groupement d'intérêt public « Groupement pour l'insertion et l'évolution professionnelles – Nouvelle-Calédonie (GIEP-NC) »

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Nicole Andréa-Song, Mme Eliane Atiti, Mme Sonia Backès, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, Mme Gyslène Dambreville, Mme Pascale Doniguian, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Prisca Holero, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Louis Mapou, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Harold Martin, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Sylvain Pabouty, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Roch Wamytan.

M. Thierry Santa est parti avant le vote de ce texte, par conséquent la procuration de M. Yoann Lecourieux n'est plus valide.

Soit 36 membres présents ou représentés.

Le domaine de la formation professionnelle se caractérise par la coexistence d'établissements publics de la Nouvelle-Calédonie qui concourent tous au même objectif sans

que leur action puisse être réellement et globalement coordonnée. La volonté, retranscrite dans la stratégie emploi insertion professionnelle (SEIP-NC), de favoriser un continuum dans le parcours de formation et d'insertion, comme d'améliorer l'efficacité des politiques publiques dans ce secteur conduit à promouvoir une mutualisation des missions et des moyens de ces différentes structures au sein d'un seul organisme. Sont directement concernés par ce mouvement l'EFPA, l'EMM et l'IDC-NC. Il s'agit donc de doter la Nouvelle-Calédonie d'une structure permettant :

- D'atteindre en termes d'outils de formation professionnelle la masse critique nécessaire pour développer des produits pédagogiques adaptés, répondant aux besoins des collectivités et des prescripteurs de formation privés,
- De permettre l'accueil, l'information l'orientation et l'accompagnement des publics en recherche d'insertion,
- D'évaluer, de positionner et de prescrire les candidats à une action de formation professionnelle continue relevant de la commande publique de la Nouvelle-Calédonie l'évaluation de toute personne en recherche d'insertion.

Ces objectifs, couplés à la nécessaire implication de parties prenantes autres que la collectivité Nouvelle-Calédonie, ont conduit à retenir comme forme juridique du nouvel organisme celle du groupement d'intérêt public. Il convenait en effet de retenir une forme juridique qui permette d'une part une représentation équilibrée et un réel investissement des principaux acteurs du secteur, qu'ils soient publics ou privés et, d'autre part, qui puisse, tout en assurant une mission de service public, bénéficier de règles de recrutement plus souples sur les missions d'intervention. Enfin, la structure devait permettre, d'un point de vue opérationnel, de caractériser chaque mission tout en mutualisant l'ensemble des fonctions support. Seul un GIP était susceptible de répondre à ces trois impératifs.

En effet, le groupement d'intérêt public est une personne morale de droit public dotée de l'autonomie administrative et financière. Il est constitué par convention soit entre plusieurs personnes morales de droit public, soit entre l'une ou plusieurs d'entre elles et une ou plusieurs personnes morales de droit privé. Ces personnes y exercent ensemble des activités d'intérêt général à but non lucratif, en mettant en commun les moyens nécessaires à leur exercice. Cette organisation répond au souci d'une représentation de l'ensemble des partenaires.

De plus, chaque composante du GIP doit contribuer à son fonctionnement et la convention constitutive du groupement définit, entre autres, les règles de détermination des droits statutaires, ainsi que les règles selon lesquelles les membres contribuent aux charges du groupement et sont tenus par ses engagements. Cette nécessaire contribution des membres, qui peut être financière, en nature ou en industrie, garantit leur implication. Il a été acté avec la Nouvelle-Calédonie que la participation de la province se comprenait par la contribution de ses représentants à la gouvernance du GIP au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Enfin, en termes de recrutement, le GIP offre à la fois des garanties pour les agents publics et une certaine souplesse quant à l'apport d'expertise hors fonction publique.

A – organisation du GIP

1 – Constitution

La volonté de réunir pour un même objectif l'ensemble des parties prenantes concernées conduit à retenir comme membres fondateurs du groupement la Nouvelle-Calédonie, les provinces, les partenaires sociaux, les missions d'insertion des jeunes et l'établissement provincial pour

l'emploi, la formation et l'insertion professionnelles de la province des îles Loyauté. Ce sont ainsi les opérateurs majeurs comme les représentants des entreprises et des salariés qui se retrouvent en mesure de piloter un outil d'opérationnalisation des politiques de formation et d'insertion.

2 – Organisation de la gouvernance

Pour des raisons d'efficacité, la gouvernance stratégique de l'établissement est assurée par une assemblée générale et la gestion opérationnelle relève d'un conseil d'administration resserré. Ces deux organes sont organisés en collèges et, conformément aux dispositions législatives pertinentes, les collectivités y sont majoritaires en voix. Le rôle moteur des collectivités se retrouve dans la présidence de l'assemblée générale et du conseil d'administration qui ne peut être tenue que par un membre du collège institutionnel. La vice-présidence quant à elle est assurée par un membre de l'un ou l'autre des deux autres collèges.

Par ailleurs, un directeur assurera le fonctionnement du GIP sous l'autorité du conseil d'administration.

3 – Organisation opérationnelle

Le GIP permet la mutualisation des fonctions support (administration, ressources humaines, finances, coordination pédagogique), mais il doit aussi faire en sorte que chacune de ses missions spécifiques puisse s'exercer pleinement. Il sera donc pour ces missions opérationnelles organisé en pôles.

Pour tenir compte de spécificités de chaque pôle, ceux-ci seront érigés en composantes de l'établissement dotés d'un responsable de pôle et d'un conseil de pôle qui aura pour mission d'élaborer le projet de développement du pôle, son plan de charge annuel, son projet de budget qui seront soumis au conseil d'administration. Afin d'assurer l'ancrage de ces pôles avec les besoins réels en formations et compétences, ce conseil sera constitué essentiellement de professionnels publics et privés du ou des secteurs couverts par le pôle, du directeur du pôle, le cas échéant de représentants des formateurs et d'un représentant de la direction générale. Ces composantes seront de fait, dans les secteurs qu'elles couvrent, les pôles d'excellence sectoriels mis en place dans le cadre du Xème FED.

De plus, un service commun de positionnement, de prescription et de suivi comprenant des psychologues et des travailleurs sociaux aurait pour mission d'accueillir les personnes identifiées et orientées par le réseau d'information et d'orientation, d'élaborer avec elles leurs parcours, de le prescrire et de les aider à lever les différents freins à l'entrée en formation. Cette fonction peut être assurée au bénéfice de toute collectivité disposant d'une commande publique et la prestation ferait l'objet d'une convention fixant le cahier des charges et le coût. Elle se substitue aux missions menées actuellement par l'IDC et la section orientation accompagnement des parcours (SOAP) de la DFPC et pourrait intégrer à terme le point apprentissage si tel est le souhait des chambres consulaires.

B – Personnels

Les personnels du groupement seront ceux qui proviennent des structures qui y fusionneront ou qui seront recrutés par le GIP lui-même. Les personnels fonctionnaires seront mis à disposition du GIP par la Nouvelle-Calédonie, ce qui implique que cette collectivité aura préalablement repris les postes budgétaires des établissements publics concernés. Les personnels contractuels de droit privé verront leurs contrats transférés au GIP selon les règles du code du travail. Par ailleurs, tous les agents versés au GIP conserveront à titre personnel l'ensemble des primes et

indemnités dont ils bénéficient dans leurs établissements d'origine. Afin de poser clairement les conditions d'emploi au sein du groupement, un projet d'accord d'établissement est en cours de négociation avec les syndicats de salariés et des représentants des personnels. Enfin, un organigramme prévisionnel du groupement a été produit et soumis aux personnels des établissements impliqués.

C – Bénéfices attendus de la mutualisation

Le GIP sera pleinement opérationnel au 1^{er} janvier 2019, aux conditions prévues par l'article 1 de la convention constitutive. La création du GIP permettant la reprise des missions et des agents des établissements publics suivants : EFPA/EMM/IDC-NC, son budget sera dans un premier temps équivalent à la somme des budgets de ces organismes, soit environ 1,4 milliards FCFP pour l'année 2019.

Dès sa mise en place, la mutualisation des personnels entraîne un gain de deux postes de directeurs et la suppression de 10 postes budgétaires non pourvus à l'EFPA. Une trajectoire descendante de la masse salariale sur cinq ans est en cours d'élaboration, qui tient compte des sureffectifs dans certains secteurs d'activité du GIP et de la pyramide des âges. A ce stade, 11 emplois sont d'ores et déjà identifiés qui pourront être supprimés durant cette période.

En termes d'immobilier, un transfert des activités actuelles de l'IDC-NC vers Nouville pourrait être opéré dans les trois ans qui suivent la création du GIP, permettant au groupement de vendre les locaux de la rue de la Somme.

Enfin, une contractualisation sera opérée avec le GIP sous la forme d'une convention d'objectifs et de moyens. A ce titre, les subventions d'équilibre versées aux actuels établissements doivent tendre à disparaître au profit d'une logique de financement de prestations, supposant un véritable dialogue de gestion sur les coûts et leur maîtrise.

D – Constitution du GIP

La convention constitutive du GIEP-NC a été approuvée le 15 novembre par la commission permanente du congrès qui a également autorisé le président du gouvernement à signer la convention au nom de la Nouvelle-Calédonie. Afin que la GIP puisse être juridiquement constitué, il convient que chacun des membres signent la convention dans les mêmes termes. En effet l'article 54-2 de la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 prévoit que les GIP sont « *...institué par des délibérations concordantes des assemblées et organes délibérants des personnes morales concernées, qui en approuvent les conventions constitutives.* »

E – Adhésion de la province Sud

Dans le cadre de la SEIPNC, la province Sud a été associée aux groupes de travail et la DEFE, compétente en matière d'emploi, de formation et d'insertion, a été sollicitée pour émettre un avis sur la réorganisation des opérateurs publics de formation et sur la mise en place du GIP. La création de cette structure répond aux exigences du XI^{ème} FED et au constat de tous les partenaires d'améliorer l'accès aux formations et de faciliter l'accès à l'emploi pour tous les publics.

Outre l'intérêt de regrouper les établissements publics avec des pôles d'expertise par secteurs ou métiers pour une meilleure maîtrise des dépenses administratives, le futur GIP revêt un caractère positif dans la mutualisation des moyens rationnels de formation. La création d'un service commun de positionnement, de prescription et de suivi au sein d'une même structure correspond à nos attentes pour la mise en œuvre d'un accompagnement unique en amont des formations prescrites par la DEFE ou directement sollicitées par les usagers.

Toutefois, la province doit rester attentive sur :

- Les contributions aux charges du groupement ;
- L'absence d'accueil du public. Cette mission assurée actuellement par l'IDC-NC, devra être exercée directement par les partenaires en lien avec le projet du futur service public de l'orientation (SPO) porté par la DFPC ;
- Le temps consacré et les outils utilisés pour le traitement des demandes de construction de projets d'entrées en formation qualifiantes ;
- La transversalité avec les partenaires.

La province, en adhérant au GIP pourra rester vigilante sur les points évoqués ci-dessus. De plus, elle pourrait être force de proposition pour améliorer l'accompagnement des populations les plus éloignées de l'emploi et notamment étudier avec tous les membres la création à termes, d'un pôle insertion.

Le présent projet de délibération, auquel est annexée la convention constitutive, vise à approuver ladite convention, et à habilitier le président de l'assemblée de province à la signer.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation

2. Explications de votes

Ce projet de délibération n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

3. Résultat des votes

Le projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 36 votes pour).

Ont voté pour :

Calédonie ensemble (CE) : Mme Eliane Atiti, Mme Gyslène Dambreville, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Francoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Mole, Mme Nicole Robineau, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec et Mme Corine Voisin.

Les Républicains Calédoniens (RC) : Mme Nicole Andréa-Song, Mme Sonia Backès, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, Mme Isabelle Lafleur, M. Harold Martin, M. Silipeleto Muliakaaka et M. Alesio Saliga.

Le Rassemblement - Les Républicains (LR) : Mme Pascale Doniguan, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Eugene Ukeiwé et Mme HenrietteWahuzue-Falelavaki.

Front Indépendantiste et Progressiste (FIP) : Mme Prisca Holero, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

Mouvement Populaire Calédonien (MPC) : M. Gil Brial et Mme Isabelle Champmoreau.

- **rapport n° 34330-2018/1-ACTS** : projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 8-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des représentants au sein des organismes extérieurs.

1. Présentation du projet de texte soumis à l'adoption

Etat des conseillers présents et des conseillers absents ayant donné procuration :

Mme Nicole Andréa-Song, Mme Eliane Atiti, Mme Sonia Backès, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, M. Gil Brial, Mme Isabelle Champmoreau, Mme Gyslène Dambreville, Mme Pascale Doniguian, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Françoise Hmeun, Mme Prisca Holero, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Isabelle Lafleur, Mme Martine Lagneau, M. Louis Mapou, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Harold Martin, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Molé, M. Silipeleto Muliakaaka, M. Sylvain Pabouty, Mme Nicole Robineau, M. Aloisio Sako, M. Alesio Saliga, M. Léonard Sam, Mme Rusmaeni Sanmohamat, Mme Sutita Sio-Lagadec, Mme Ithupane Tiéoué, M. Eugène Ukeiwé, Mme Corine Voisin, Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki et M. Roch Wamytan.

Soit 36 membres présents ou représentés.

Référence :

- courrier du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en date du 21 novembre 2018 (réf Salsa n° 34174-2018/1) ;
- loi du pays n° 2018-20 du 2 octobre 2018 relative à la gouvernance du secteur de l'emploi, de l'insertion, la formation et de l'orientation professionnelles ;
- délibération modifiée n° 8-2014/APS du 6 juin 2014 portant désignation des représentants au sein des organismes extérieurs.

Par courrier en date du 21 novembre 2018, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie nous informe que dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Emploi Insertion Professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (SEIP-NC), le Comité Stratégique pour l'Emploi, l'Insertion, la Formation et l'Orientation professionnelle (CSEIFOP) est mis en place. Il se substitue à la commission consultative du travail (CCT) et au comité consultatif de la formation professionnelle (CCFP).

Au CCFP, ce sont Mme Monique Millet, en tant que titulaire, et Mme Rusmaeni Sanmohamat, suppléante, qui sont actuellement désignées représentantes de l'assemblée de la province Sud.

Le CSEIFOP est composé de trois collèges, celui des exécutifs, celui des partenaires sociaux et celui des acteurs du secteur. Pour siéger dans le cadre de ce dernier collège, un arrêté désignant un représentant du président de l'assemblée de la province Sud est actuellement en cours de validation.

L'article Lp. 492-1 de la loi du pays du 2 octobre 2018 précise que le collège des exécutifs est « composé de représentants de la Nouvelle-Calédonie et de chacune des provinces ». Le nouvel article R. 492-1 précise en outre que « les membres du Conseil sont désignés pour 3 ans par les organes délibérants de leur organisation. Les noms des membres ainsi désignés sont transmis au président du gouvernement par lettre recommandée avec accusé de réception ».

Ainsi, il est proposé de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au CSEIFOP en tant que représentant de l'assemblée de la province Sud.

Tel est l'objet de la présente délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

2. Explications de votes

Ce projet de délibération n'a donné lieu à aucune observation particulière des conseillers.

3. Résultat des votes

Le projet de délibération a été adopté à l'unanimité des conseillers présents ou représentés (soit 36 votes pour).

Calédonie ensemble (CE) : Mme Eliane Atiti, Mme Gyslène Dambreville, M. Philippe Dunoyer, M. Philippe Gomès, Mme Marie-Francoise Hmeun, Mme Monique Jandot, Mme Nina Julié, Mme Martine Lagneau, M. Jean-Baptiste Marchand, M. Philippe Michel, Mme Monique Millet, M. Dominique Mole, Mme Nicole Robineau, M. Léonard Sam, Mme Sutita Sio-Lagadec et Mme Corine Voisin.

Les Républicains Calédoniens (RC) : Mme Nicole Andréa-Song, Mme Sonia Backès, M. Grégoire Bernut, M. Philippe Blaise, Mme Isabelle Lafleur, M. Harold Martin, M. Silipeleto Muliakaaka et M. Alesio Saliga.

Le Rassemblement - Les Républicains (LR) : Mme Pascale Doniguan, Mme Rusmaeni Sanmohamat, M. Eugene Ukeiwé et Mme Henriette Wahuzue-Falelavaki.

Front Indépendantiste et Progressiste (FIP) : Mme Prisca Holero, M. Louis Mapou, M. Sylvain Pabouty, M. Aloisio Sako, Mme Ithupane Tiéoué et M. Roch Wamytan.

Mouvement Populaire Calédonien (MPC) : M. Gil Brial et Mme Isabelle Champmoreau.

Conformément à l'article 177-1 de la loi organique, un rapport sur les marchés publics ayant été attribués ou ayant fait l'objet d'avenants, depuis la précédente communication faite en séance plénière du 16 novembre 2018, a été communiqué aux élus.

Un rapport sur les agréments accordés depuis la précédente communication faite en séance plénière du 16 novembre 2018, a été communiqué aux élus, conformément aux dispositions de la délibération de l'assemblée n° 33-2016 du 16 septembre 2016 instaurant le dispositif de soutien à la politique publique agricole provinciale (DISPPAP).

L'ordre du jour ayant été épuisé, le président de l'assemblée de province a levé la séance à 11 heures 22.

Conformément aux articles 53 et 54 de la délibération n° 01-1989/APS du 19 juillet 1989 portant règlement intérieur de l'assemblée de la province Sud, le présent compte-rendu sommaire officiel sera, à l'issue de son approbation par le Bureau de l'assemblée de la province Sud, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et mis en ligne sur le site internet provincial (Juribase web).